

COMMUNE DE GROIX
PLAN LOCAL D'URBANISME



Projet de PLU arrêté le 6 décembre 2018 en Conseil Municipal

Le Maire, Dominique Yvon



Légende

- ★ AC1a : Servitude de protection des monuments historiques classés
- AC1a : Servitude de protection des monuments historiques classés
- AR1 : Servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-sémaphoriques
- AR2 : Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime
- EL8 : Servitude relative aux amers et aux phares
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
- EL9 : Suspension de la servitude de droit
- EL9_m : Tracé de la servitude modifiée
- EL9_p : Continuité de cheminement sur domaine public
- I4 : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique de distribution
- A5_AEP : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau potable
- A5_EU : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eaux usées
- INT1 : Servitude instituée au voisinage des cimetières
- JS1 : Servitude de protection des installations sportives

